

sens qu'il a été axé sur diverses orientations dont nous avons déjà entendu parler, tel que le PARI-H, le PARI-L, le PARI-M, le PARI-R. Ces services sont axés sur des domaines précis. Ils ont des objectifs différents en fonction de la nature du programme⁶³.

M. Abela affirme que l'introduction de deux nouveaux éléments, sans suffisamment d'analyse et de pratique, pourrait nuire au programme :

Il faut se demander pourquoi le programme a été réduit à deux composantes au lieu d'en simplifier seulement la structure. La répartition présente en éléments ou en outils comme PARI-L, H, M, M+ et R, s'est révélée utile parce qu'elle a permis aux CTI d'identifier et de prescrire des recours précis pour des problèmes spécifiques. Si on peut retenir les outils individualisés dans le cadre des deux nouveaux éléments du programme, on pourra en retirer des avantages administratifs, i.e. empêcher que les éléments soient «micro-gérés» par la direction du CNRC, suivant la tendance présente. Si les éléments sont délaissés pour être simplement remplacés par deux composantes, des entreprises pourraient avoir de graves problèmes de mise en oeuvre. Les éléments actuels du programme ont subi l'épreuve du temps. La définition des nouvelles composantes reste très générale. Elles seront introduites sans suffisamment d'analyse et de pratique. Elles feront du programme une entreprise expérimentale ce qui pourra entraîner de sérieux contretemps⁶⁴.

2. Décentralisation

Il a été dit également, pendant les audiences, que la décentralisation proposée dans le Plan stratégique accroîtrait les niveaux de responsabilités des partenaires du PARI. Selon des témoins, cela pourrait affaiblir le réseau national et même signifier la fin du PARI. Pour M. Abela :

La décentralisation accrue des pouvoirs au profit des directeurs provinciaux semble, à première vue, un pas dans la bonne voie. En fait, ce serait une décision hasardeuse qui pourrait fort bien entraîner la destruction du réseau à brève échéance. Le réseau national du PARI est une structure très fragile. Elle réagit très bien quand tous les CTI interagissent librement et collectivement dans toute l'organisation. Il a fallu à la direction centrale du PARI des années d'efforts soutenus pour tisser les liens qui permettent au réseau de fonctionner. Ces liens essentiels empêchent la dispersion des pouvoirs délégués d'un système de gestion régional décentralisé. S'il doit exister des pouvoirs régionaux forts, il faut aussi une autorité centrale puissante pour assurer la cohésion du réseau⁶⁵.

M. Pulfer et M. Woodbridge ont affirmé que l'augmentation des pouvoirs des régions pourrait affaiblir le réseau des CTI et la communication entre eux. Ils ont indiqué qu'une autorité centrale était nécessaire pour préserver l'intégrité du réseau. Par exemple M. Woodbridge a expliqué:

⁶³ E.D. Murray, *Procès-verbaux et témoignages*, Fascicule 2, p. 2:39.

⁶⁴ S. Abela, *Review and Comments*, 3 octobre 1991, pp. 7-8.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 7.